TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

Cour du Banc la de Reine.		JANV.	FEVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUIL.	AOUT.	SEPT.	OCTO.	NOV.	DEC.
Comme Cour d'Appel...	Québec.....	7-18						1-12					
	Montréal.....			1-12							1-12		
Comme Cour Criminelle.	Québec.....	20-						14-					
	Montréal....			14-							14-		
	Trois-Riv ...		2-							11-			
	Sherbrooke..		12-							1-			
COUR SUPERIEURE. (a)													
Québec et Montréal.....					1-20					1-20			1-20
Trois-Rivières.....			12-25				1-14					1-14	
Sherbrooke.....		20-31						16-27					
COUR DE CIRCUIT. (b)													
District de Québec.	Québec *												
	Rimouski.....	19-28				19-28				19-28			
	Kamouraska..		1-10				1-10				1-10		
	St. Thomas...		13-22				13-22				13-22		
	Leeds.....		16-25				19-28				20-29		
	Beauce			1-10				1-10				1-10	
	Lotbinière.....			13-22				13-22		7-16		13-22	
	Portneuf.....	7-16				7-16							
	Saguenay.....			1-10				1-10			1-10		
	Chicoutimi ‖												
District de Montréal.	Montréal *												
	Berthier.....	21-30				21-30				21-30			
	L'Assomption			1-10				1-10				1-10	
	Terrebonne...			12-21				12-21				12-21	
	Deux-Montag	7-16				7-16				7-16			
	Ottawa.....	20-29				20-29				20-29			
	Vaudreuil							1-10				1-10	
	Beauharnais ..			1-10				12-21				12-21	
	St. Jean.....		10-19	12-21			10-19				10-19		
	Missiskoui.....		21-30				21-30				21-30		
	St.Hyacinthe.		10-19				10-19				10-19		
	Richelieu.....		21-30				21-30				21-30		
District des Trois-Rivières.....	Trois-Rivièr †												
District d St François...	Sherbrooke‡												
	Richmond...			10-19						10-19			
	Eaton.....					1-10						1-10	
	Stanstead ..					15-24						15-24	

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—*La Cour Supérieure.*—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—*La Cour de Circuit.*—Neuf Juges.

(*a*) La Cour Supérieure prend connaisssance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expartes, motions, etc.

(*b*) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.

* La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

† La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

‡ La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

‖ La Cour de Circuit, de Circuit pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

MARCHÉ BONSECOURS.

Jeudi, 14 Mars 1850.

PRIX DES DENRÉES.

	s.	D.		s.	D.
Blé par minot,	4	6	à	5	0
Avoine par minot,	1	3		1	4½
Orge do do	2	2		2	3
Pois do do	2	3		2	9
Sarrasin do do	1	6		1	8
Seigle do do	2	0		2	3
Graine de Lin par minot,	4	0		5	3
Patates do do	1	3		1	8
Fèves, d'Amérique par minot,	4	0		5	0
do du Canada do do	6	0		6	8
Miel par livre,	0	4		0	5
Bœuf do do	0	2		0	5
Mouton par quartier,	1	6		5	0
Agneau do do	1	0		2	6
Veau do do	2	6		10	0
Lard par livre,	0	3		0	4
Beurre frais par livre,	0	9		0	10
do salé do do	0	6		0	7
Fromage do do	0	4		0	5
Saindoux do do	0	6		0	6½
Sucre d'érable do do	0	4		0	4½
Œufs par douz,	0	0		0	9
Dindes (vieux) par couple,	0	0		7	6
Dindes (jeunes) do do	3	9		5	0
Oies do do	4	0		5	0
Canards do do	1	8		2	6
Poules do do	2	0		2	6
Poulets do do	1	3		2	0
Perdrix do do	0	0		0	0
Pigeons, do do	0	7½		0	10
Pommes par quart,	10	0		20	0
Oignons par minot,	4	0		5	0
Farine par quintal,	9	0		9	6
do d'Avoine do	7	0		8	0
Bœuf par 100 livres	17	6		25	0
Lard frais, do	22	6		27	6

Extrait du Tarif des impots payables sur les importations d'après l'Acte 12, *Vict.* 1.

ARTICLES payant 30 pour cent: Epices, fleur de muscades, gimgembre, muscades, macaroni, poivre, vermicelle, vinaigre et fruits de toutes sortes—payant 25 pour cent—Cordiaux, 3s pr. gal et 25 pr c. Eau de vie 2s pr gal et 25 pr c. Genièvre, 2s pr gal, liqueurs, 3s pr gal et 35 pr c. vin, 1s 6d par gal et 25 par c., vin en bouteille, 4s par gal et 25 pr c—payant 20 pour cent: Animaux de toutes sortes, bœuf, fromage—Fleur, houblon, jambon, lard, son, et toutes espèces de grain [excepté le blé, libre]—payant 12½ pour cent: Ardoises, acajou, anchois, arrowroot, bière, souliers, balais, brosses, bardeaux, bijouterie, chaises, chandelles, chocolat, cidre, coco, café vert 4s 8d par qul. et 12½ pr c. do rôti, do. coton manuf coutellerie, cuir, cartes à jouer, colle forte, crin, etc., che peaux, caoutchouc, cire, drogues esp. thérébentine, éponges, encre, étoffe en laine, fleur de maïs, fleur artificielle, fourrure, foin, ferronnerie, ferblanc, graines de toutes sortes, harnais, homards, huitres, huile, toutes sortes, ivoire, instruments de musique, lampes, livres blancs, lard premier choix, liège, marinades, mastic, miel, mécanisme, marbre poli, melasse 3s par quintal et 2½ par c. moutarde, meuble de ménage, oublies, plomb, poterie, plumes, poisson, peintures, papier, parfumerie, pianos, pipes, patates, quincailleries, riz, savon, sucre rafiné ou candi 14s pr qt et 12½ par c. sucre 9s do sirops, sceaux, sel 1s par minot et 12½ par c. sauces, soiries, sangsues, toiles, tabac en poudre 1d par lb et 12½ par ct. tabac non manufacturé ½d par do thé 1d par do. vernis, végétaux, volailles, vitres, whisky à preuve 3d par gal et do. zinc, —ayant 2½ pour ct: ancres, acier et castille, articles pour teintures, billots à scier, cables, charbon et coke, fer en bar, fer en feuille, graisse, goudron, huile d'olive. etc.

BONS PROVINCIAUX.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.

Toroto. 22 février, 1850.

MONTANT des BONS PROVINCIAUX payables à **12 Mois de date,** avec intérêt à six pour cent.

Précédemment émis. . .	£630,820	0	0
Emis pendant la semaine finissant ce jour	3,090	0	0
Total émis. . . .	£633,910	0	0
Moins reçu pour droits publics depuis la 1ère émission, 17 juillet, 1848. . . . . £438,097 10 0			
A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris. £438,097 10 0	492,457	10	0
Actuellement en circulation.	£141,452	10	0

(Signé,) E. P. TACHÉ,
Receveur-général.

Certifié,
(Signé,) JOS. CARY,
Député Inspecteur-Général.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

EN conséquence de la Translation du Siége du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées au Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à L'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

☞ Les Papiers sous-mentionnés insèreront l'Avis ci dessus une fois par semaine pendant un mois:

La *Minerve*.—Les *Mélanges Religieux*.—L'*Echo des Campagnes*.—*Gazette des Trois-Rivières*.—Le *Journal de Québec* et le *Canadien*.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau:

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funeraires
Et JOBS de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Evêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres colléges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies *ad hoc*; le reste du temps se passe au collége.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quatier.

Bytown, 3 septembre 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(*Canada Life Assurance Company.*)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BORRET, Président.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.
G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P.
HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal,—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire—THOMAS RAMSAY, Ecr.

QUEBEC—*Agent*—H. W. WELCH, Ecr.
Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel—R. Harrower, Ecr.
St. Andrews—Frank Farish, Ecr.
St. Johns—Charles Pierce Ecr.
Huntingdon—R. B. Somerville, Ecr.
Stanstead—F. Judd, Ecr.
Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.
Melbourne—Thos. Tait, Ecr.
St. Hyacinthe—Boucher de la Bruyère, Ecr.
Trois-Rivières—John Robertson, Ecr.
Hawksbury—Georges Hamilton, Ecr.
Dunham—Wm. Baker, Ecr.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des *Annuités* ou des *Réversions* de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre *une réduction très-considérable du coût*, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur des individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *demi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance *pour la vie, sans participation*, et *demi-crédit*, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés *avec participation* auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.

Age atteint on assure	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16 2
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 1
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE LE CANTIQUE DE

SAINT JOSEPH,

POUR LE MOIS DE MARS.

Montréal, le 1 mars 1850.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL,

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

☞ Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc.

Montréal, 23 Octobre 1849.

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déploraient le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction.—Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que *onze cents Sourds-Muets en Canada* étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Voulant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écoutant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, a eu la généreuse pensée d'ouvrir une école de Sourds-Muets dont la direction a été confiée à M. Lagorce, assisté d'un Instituteur Sourd.-Muet, M. Reeves. Ceux dont les parens sont pauvres et qui seront munis de bonnes recommandations seront instruits et pensionnés pour la modique somme de 3 piastres par mois.—Ceux qui seront en état de payer devront donner un écu par mois pour l'instruction, et 5 piastres pour la pension.—L'école est située au Pied du Courant, Rue Dufresne.

Montréal, 1 Février 1850.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE

78ME ANNIVERSAIRE

DE LA

REV. MERE POUPLLE,

(DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, DITES SŒURS GRISES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.

A vendre à ce Bureau

Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES

Societes de Temperance

DEDIE

A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHINIQUY, PTRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture

J.-BTE. ROLLAND.

Monteal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,

Neuvaine pour se preparer a la Fete de la naissance de N.S.J.C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

Pour 1850,

A vendre chez

L. R. FARRE ET CIE.
St. Vincent, No. 3.

16 nov 1849.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a appointé M. Jos BERIAU, Marchand Grocer, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE *Agent.*

Montréal, 26 octobre 1849.

TABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, tellesque Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Quebec.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à

J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Vincent vis-a-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, e.

Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considerable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne,	in-8
Do do do	in-12
Do do do	in-18
Do des Ecoles chrétiennes	in-12
Gymnase moral,	in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36	
Do des petits enfans	in-32
Do des enfans pieux,	in-32
Do de l'enfance chrétienne,	in-18
Do Morale et Littéraire,	in-12
Do Instructive et amusante,	in-18
Do Catholique de Lille,	in-18
Etc., etc., etc.	

AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,
21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc

Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc doivent être adressées, francs de port, aux Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0	2	6
Chaque insertion subséquente	0	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0	3	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	11
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

Montréal,	MM. FABRE, & CIE., libraire
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre Direct.
Rivière du Loup,	M. L. BARIBEAU,
St. Athanase,	M. H. AUBERTIN.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF,
JOS. LAROCQUE, PTRE.